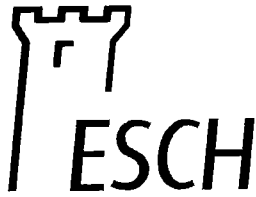


CC 27.04.12
Pt. JOA



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Exercice 2012

Article budgétaire : 2/1390/7410/005 titre n°3

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2008 à 2011

au montant de EUR ---- 7 993,50 €----

(en toutes lettres) sept mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule cinquante euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2012

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2008 à 2011 a été arrêté à la somme de **sept mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule cinquante euros** par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de **sept mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule cinquante euros**

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2012.

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

Luxembourg, le

Réf. 246/12/rb

Vu et rendu exécutoire au montant de 7.993,50 € (sept mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et cinquante cents).

Luxembourg, le 16 mai 2012

Le Commissaire de district,

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
22 MAI 2012


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

